

QUESTIONS – RÉPONSES

sur Handicap International

Retrouvez ci-après, pour vous aider, les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur Handicap International.

© Arnaud De Wildenberg



© Arnaud De Wildenberg



© Handicap International



Qui est Handicap International ?

Handicap International est une **association à but non lucratif** (de type loi 1901) **et de solidarité internationale**. Elle a été **créée en France, en 1982**, par deux médecins lyonnais qui, révoltés face au dénuement de milliers de réfugiés cambodgiens handicapés (victimes de mines antipersonnel, de malnutrition, de la polio ou de la lèpre...), créèrent en quelques semaines un premier centre d'appareillage au camp de Khao I Dang, qui abrita alors 6 000 personnes handicapées parmi 160 000 réfugiés.

Depuis plus de 30 ans, Handicap International, **Co-Prix Nobel de la Paix 1997** pour son combat contre les mines antipersonnel, continue de poursuivre le même objectif de garantir l'**autonomie** des personnes handicapées et vulnérables (atteintes de maladies invalidantes telles que le sida ou le diabète, par exemple) en leur permettant de retrouver leur dignité et leur place au sein de leur communauté, en (re)devenant **actrices** de leur propre vie.

Le saviez-vous ?



*La Fédération créée en septembre 2009 regroupe l'association française, fondatrice du mouvement Handicap International, et 7 autres **associations nationales** constituées progressivement en **Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis**. Ce réseau fédéral permet à Handicap International de développer et diversifier ses ressources humaines et financières ainsi que ses compétences techniques. Aujourd'hui, Handicap International **intervient dans près de 60 pays** situés sur 4 continents : Afrique, Amérique, Asie et Europe.*



Quels sont les principes d'actions de Handicap International ?

Quelles que soient les situations rencontrées, Handicap International continue d'agir en conformité avec ses principes d'origine :

- apporter une assistance la plus simple et la plus adaptée possible, proche des compétences existantes et des possibilités économiques du pays ;
- favoriser l'autonomie des bénéficiaires, de leurs familles, des associations locales et de la communauté.

Concrètement, **Handicap International utilise les ressources de chaque pays et favorise le partage de savoir-faire ainsi que le partenariat avec les acteurs locaux** pour réaliser au mieux ses actions, dans le respect des cultures de chacun.



En pratique, quelles sont les actions de Handicap International sur le terrain ?

Dans les contextes de crise comme dans une perspective de développement, Handicap International place les personnes handicapées au cœur de sa stratégie d'intervention, en apportant le plus grand soin à ce que les populations aidées deviennent progressivement actrices de leur propre développement.

Pour ce faire, **chaque fois que cela est possible, l'association s'appuie sur les réseaux existants dans les pays (associations d'entraide ou de personnes handicapées, instances régionales ou gouvernementales) et leur apporte structure et soutien pour renforcer leurs capacités d'intervention.**

Différents types de partenariats sont ensuite élaborés avec l'ensemble des acteurs afin de favoriser les transferts de compétences. Par ailleurs, les projets sont inscrits dans une démarche qualité qui comporte, notamment, l'évaluation des actions menées ainsi que le respect des valeurs éthiques de l'association.



Que fait Handicap International contre les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions (BASM) et l'utilisation d'armes explosives en zone peuplée ?

Handicap International est co-fondatrice de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (International Campaign to Ban Landmines – ICBL) et Co-Prix Nobel de la paix en 1997 pour son action ayant permis la mise en place d'un traité international interdisant les mines. L'association poursuit par ailleurs son combat contre les bombes à sous-munitions (BASM), qui a notamment conduit à la signature du **Traité d'Oslo** d'interdiction des BASM en décembre 2008. Le 1er août 2010, ce texte est entré en vigueur et est ainsi devenu une norme internationale incontournable !

Par ailleurs, l'association met en œuvre de nombreuses activités de sensibilisation des populations aux dangers des engins non explosés et mène des programmes de déminage. Handicap International travaille en coordination avec des volontaires et des professionnels, spécialistes de l'appareillage, kinésithérapeutes, médecins, psychologues, démineurs, techniciens, chefs de projet insertion économique et sociale... pour permettre aux personnes blessées par ces armes de réintégrer leur communauté et de vivre le plus normalement possible.

Temps fort de son combat, Handicap International organise chaque année **la Pyramide de chaussures** dans de nombreuses villes de France. Si les traités d'interdiction des mines antipersonnel (Ottawa) et des bombes à sous-munitions (Oslo) sont maintenant signés, la mobilisation contre ces armes doit se poursuivre afin que la mise en œuvre concrète de ces traités devienne effective. En effet, les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions sont encore présentes dans de nombreux pays, où elles continuent de tuer ou de mutiler de nombreux civils et empêchent les populations de vivre normalement (champs inaccessibles, problème d'accès à l'eau...).

Le saviez-vous ?



À l'occasion des 20 ans de la Pyramide de chaussures en 2015, Handicap International a invité le public à se mobiliser contre **les bombardements des civils et l'utilisation des armes explosives en zone peuplée**. Le 26 septembre dans 23 villes, les Français ont dit « non » à cette pratique qui s'intensifie en Syrie et sur les théâtres des conflits actuels, générant de nombreuses victimes parmi les civils. En 2014, plus de 40 000 personnes dans le monde ont été tuées ou blessées par une arme explosive.

Plus d'informations sur : www.handicap-international.fr/pyramide2015



Que fait Handicap International en France ?

Le siège de l'association se situe à Lyon car, historiquement, Handicap International est une association française de solidarité internationale qui a été créée par deux médecins lyonnais.

L'association dispose également d'un bureau de représentation à Paris, lequel est proche notamment des instances décisionnaires nationales.

La France accueille également un dynamique réseau de bénévoles. Celui-ci est constitué actuellement de 14 relais de mobilisation qui représentent l'association en régions.

Plus d'informations sur : <http://www.handicap-international.fr/je-deviens-benevole-regulier>

Les « mob'acteurs » sont aussi des membres importants du réseau français de Handicap International. Ce sont des « porteurs d'initiatives » qui agissent en dehors des relais de mobilisation et qui organisent des actions – défis sportifs, événements culturels, brocantes... – au profit de Handicap International. Plus d'informations sur : <http://www.handicap-international.fr/je-deviens-mob-acteur>



Toutes les personnes à Handicap International sont-elles bénévoles ?

Non, il existe des **statuts différents** au sein de l'association.

En 2015 (cf. rapport d'activité téléchargeable sur <http://www.handicap-international.fr/comptes>), au siège et sur le terrain, plus de 3 500 personnes sont engagées à titre professionnel (**volontaires ou salariés**). Elles partagent les valeurs de l'association et mettent ainsi leur professionnalisme et leurs compétences au service des missions de Handicap International dans le cadre de domaines d'activités en constante évolution. Les salariés de Handicap International permettent de pérenniser les acquis et les expériences de l'ONG sur le terrain et au siège. Ils contribuent également à stabiliser l'ossature et l'organisation de l'association.

En ce qui concerne les bénévoles, en 2015 Handicap International en compte 214 réguliers et 1 500 ponctuels, qui choisissent de donner de leur temps et de mettre leurs compétences et leur motivation au service de l'association.

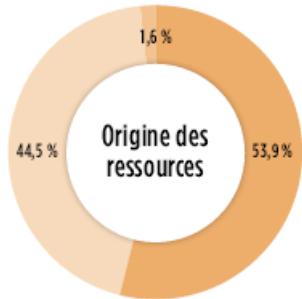


Comment faire pour rejoindre l'association en tant que salarié(e), volontaire ou bénévole ?

Toutes les informations nécessaires ainsi que les offres disponibles se trouvent sur <http://www.handicap-international.fr/je-m-engage>.



Comment l'association est-elle financée ? D'où viennent ses ressources ?



SUBVENTIONS
ET AUTRES
CONCOURS PUBLICS

RESSOURCES
PRIVÉES COLLECTÉES

AUTRES RESSOURCES

Depuis de nombreuses années, Handicap International s'attache à développer ses **ressources d'origine privée** (notamment les produits de la générosité du public tels que les dons, legs ou parrainages qui représentent 44,5 % de la totalité des ressources de l'association en 2015) afin d'assurer son indépendance financière et son autonomie d'action.

Extrait du rapport d'activité 2015 de Handicap International France.



Comment les fonds collectés sont-ils utilisés ?

Principale répartition des ressources financières (rapport d'activité 2015 de Handicap International France) :

- 81,1 % des fonds collectés par l'association sont destinés à financer ses missions sociales (programmes de développement, interventions d'urgence sur le terrain...).
- 12,2 % des fonds sont consacrés aux frais de recherche de fonds.
- 6,7 % des fonds couvrent les frais de fonctionnement de l'association (acteurs locaux, expatriés, experts et spécialistes du développement et de l'action d'urgence...).



Est-il possible, pour aider l'association, de faire don de matériels (prothèses, fauteuils roulants...) ?

Handicap International privilégie l'utilisation de matériels locaux pour chaque zone géographique où l'association intervient. En général, elle n'accepte donc pas de dons matériels qu'elle enverrait ensuite sur le terrain. Si des personnes souhaitent soutenir Handicap International, elles ont la possibilité de faire un don financier (sous forme de don ponctuel, régulier, de parrainage, legs ...) ou d'offrir un peu de leur temps en devenant bénévole.

Pour toute autre question...



- Conseillez à la personne de **visiter le site internet** Handicap International (www.handicap-international.fr) qui foisonne d'informations et de consulter, en particulier, la rubrique « Foire aux questions », qui précise les réponses aux questions les plus fréquemment posées (exemples : comment faire pour arrêter mon prélèvement automatique ? Comment faire pour ne plus recevoir les mailings de l'association ?...)
- Invitez la personne à contacter directement Handicap International au **04 78 69 79 79** (numéro grand public) qui lui apportera une réponse. Notamment si un donateur vous interpelle et vous informe avoir croisé des personnes se réclamant de Handicap International et demandant de l'argent liquide à ce titre, n'hésitez pas à appeler ce numéro. En effet, la collecte d'argent liquide sur la voie publique est interdite par la loi (sauf actions spécifiques lors de journées nationales).